

SOMMAIRE

Communiqués

Bulletin de participation séminaire

FMI

**

Dates Formations et Détections

PROCES VERBAUX

Comité d'Appel
Chargé des Affaires
Courantes

**

Organisation des
Championnats &
Coupes

**

Football à Effectif
Réduit

**

Futsal

**

Statuts &
Règlements

**

Calendriers

ANNEXES

Amendes



Egalement
Consultable sur
notre site
internet

[http://
districtvaldemarne.fff.
fr/documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)



FERMETURES

du District du Val de Marne pour les fêtes de fin d'année

CONGES DE NOEL - FERMETURE

Du Mercredi 22 Décembre 2021 à 12H00

Au Mardi 4 Janvier 2022 à 09H00



INFORMATIONS

* Pas de parution du Journal E-Foot, les Jeudis 23 & 30 Décembre 2021

* Pas de réunion des Commissions du Jeudi 16 Décembre 2021 au lundi 3 Janvier 2022

SEMINAIRE DES PRESIDENT(E)S DE CLUBS



Dès le début de leur mandature Denis Turck et ses colistiers avaient fait du renforcement des liens entre le **District et les Clubs**, un engagement fort de leur politique.

La dernière saison 2020/2021 ; 3 conférences en visio ont été organisées, à chaque fois une vingtaine de clubs étaient représentés et les thèmes évoqués portaient principalement sur les impacts de la pandémie.

Dans la continuité de cet engagement fort, le Comité Directeur a décidé de rencontrer les Président(e)s de clubs **SAMEDI 15 JANVIER 2022 de 09h30 à 12h00**

Afin de cerner au mieux les attentes des clubs et de pouvoir les accompagner au plus près de leurs préoccupations

La proximité avec les clubs ne se décrète pas, elle se prouve par des actions, c'est bien ce que compte faire le District. (**BULLETIN DE PARTICIPATION à l'intérieur du journal**).

Un courriel a été adressé à chaque club afin de participer à ce séminaire.

IMPORTANT ! NOUVELLES MESURES SANITAIRES

Pour faire face à la recrudescence des cas de COVID sur notre territoire et assurer, comme c'est la priorité, la continuité des compétitions sportives de nouvelles dispositions sanitaires ont été prises par le gouvernement. Ainsi, la validité des tests est désormais réduite, à compter du 29 novembre, à 24 heures pour le pass sanitaire. De la même façon, le port du masque redevient, depuis le 26 novembre, obligatoire pour tous dans tous les équipements sportifs. Pour retrouver en détails ces nouvelles dispositions gouvernementales, Cliquez ICI, sur le lien du site = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/nouvelles-mesures-sanitaires-26-11-21/>

Edition N° 562 du Jeudi 9 Décembre 2021

COMMUNIQUES

INFOS

Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>

**Documents & * Procès-Verbaux*

LES CANDIDATURES POUR LES COUPES DU VAL DE MARNE 2021/2022 sont ouvertes !!

Cahier des Charges :
**2 ou 3 Terrains en herbe ou synthétique côte à côte
+ minimum 4 vestiaires**

8 ou 11&12 Juin 2022

*Lettre de candidature à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le
Président du District du val de marne.*

PEUT-ON JOUER AVEC UNE LICENCE NON VALIDÉE ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée. Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e). Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence). Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avérerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

AVIS AUX CLUBS – REFERENT COVID 19

Afin d'accompagner les clubs et de les aider au mieux dans l'organisation des matches en raison du contexte lié à la pandémie (pass sanitaire, ...), le District a décidé de réactiver la boîte messagerie spécifique mise en place à l'issue du premier confinement.

Cette adresse messagerie spécifique district94.covid19@gmail.com doit permettre aux clubs de faire remonter les questions, les problématiques, les situations qu'ils rencontrent. Le District leur apportera le plus rapidement possible les réponses appropriées éventuellement après consultation des instances ou des experts en charge de ces sujets.

A titre de rappel, merci d'inscrire sur FOOTCLUB référent(e) COVID-19

TIRAGE COUPE DE FRANCE

32^{ème} de Finale du 18/12/21

Date	Match
18/12/2021	Venissieux Fc 1 - Creteil Lusitanos Us 1

LES OBLIGATIONS (RSG 94)

Article 11 - Les obligations

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :
D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14
+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d'y participer jusqu'à leur terme.

L'engagement d'une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES dont 2 parmi U14, U16, U18. Une équipe U20 peut remplacer la troisième.

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu'à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d'obligation.

11.2 - L'équipe qui entraîne les obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l'équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l'équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l'équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l'équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l'équipe séniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci. (Hormis déclassement pour fraude).

TERRAINS IMPRATICABLES

Procédure à faire avant VENDREDI 12H00

En cas de terrain déclaré impraticable par arrêté municipal et dans les délais réglementaires les clubs doivent impérativement communiquer au secrétariat du District la liste des matchs qui ne pourront se jouer en *écrivant lisiblement sans omettre de préciser* sur le formulaire prévu à cet effet (*Site internet du District – Rubrique Formulaires – divers : «formulaire terrain(s) impraticable(s)»*) : * n° du match * catégorie * division et groupe * équipes en présence *Sans l'intégralité de ces documents aucun changement ne sera effectué. (arrêté municipal + liste des matchs)*.

Article 20 - Matches Remis – Dérogations

20.6.1 Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le vendredi 12h, *précisant les rencontres concernées* se déroulant le samedi ou le dimanche ou le dernier jour ouvrable 12 heures, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12h00) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier. Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article. En cas de non respect du délai de déclaration de l'impraticabilité du terrain défini ci-dessus, la rencontre reste fixée à la date prévue pour son déroulement et l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précise si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Il est toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

20.6.2 Si le gestionnaire du terrain est une commune, l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain soit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 Dans tous les cas énoncés ci-dessus, la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut *pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile*. Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date *ou lors du tour suivant*. Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi

INFOS DIVERSES

Les périodes de changement de club

Les joueurs peuvent changer de club une fois durant chacune des deux périodes distinctes :

- **En période normale : du 1er juin au 15 juillet inclus**

- **Hors période : du 16 juillet au 31 janvier**

Certains joueurs peuvent toutefois changer de club après le 31 janvier dans les conditions fixées dans les Règlements Généraux de la F.F.F.

Rappels :

. Depuis le 1er juillet 2013, le cachet mutation est apposé sur les licences " M " des joueurs à partir des catégories U12 et U12 F.

. Dans toutes les compétitions officielles du football à 11, le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 6 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

. Pour les pratiques à effectif réduit (c'est-à-dire celles impliquant moins de 11 joueurs titulaires), le nombre de joueurs mutés pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4 dont 2 maximum qui ont muté hors période normale.

Il en résulte que dans le Championnat Régional Futsal, le nombre de joueurs mutés est limité à 4 dont 2 hors période normale.

Les joueurs mutant hors période doivent impérativement obtenir l'accord du club quitté.

Suppression du principe de prorogation de la période de changement de club si le dernier jour de cette période tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Précision suite à la saison blanche :

Sur la durée de validité du cachet mutation

Il ne figure aucune mention explicite dans le PV du COMEX du 06.05.2021 sur les conséquences de la saison blanche sur la durée de validité du cachet mutation.

Toutefois, il est indiqué dans ledit PV que : « toutes les décisions des textes fédéraux non visées par les décisions ci-dessus s'appliqueront normalement en vue de la saison 2021/2022 ».

Dès lors, les dispositions de l'article 115 des RG de la FFF (cachet mutation valable pour une période d'un an révolu à compter de la date d'enregistrement de la licence) s'appliquent normalement malgré la saison blanche 2020/2021.

A titre d'exemple, un joueur ayant changé de club en période normale pour la saison 2020/2021 et qui réside dans le même club pour la saison 2021/2022, sera titulaire d'une licence « R » 2021/2022 sur laquelle ne sera pas apposé de cachet mutation et ce, indépendamment du fait qu'il ait ou non disputé des rencontres officielles avec son club.

TOURNOIS PROVINCE

Le FOOTBALL CLUB SOLÉRIEN, club des Pyrénées-Orientales, organise son 35ème TOURNOI INTERNATIONAL DU RIBÉRAL les 4 et 5 juin 2022 (Pentecôte) en catégories U11, U13, U15 et U17.

Le dossier d'inscription est à nous retourner avant le 30 avril 2022.

Contact : Laurent Balluais - 07.81.98.42.56 (après 19h00)

Responsable Tournois FC Le Soler

Internet : www.fclesoler.com rubrique Tournoi du Ribéral 2022

'U.S ST LEONARD DE NOBLAT est heureuse de vous convier à la 46ème édition du Tournoi National U15 et U17 les 16, 17 et 18 Avril 2022.

Contact : Gerard ALLARY : 517419@lcof.fr

Jean-Lou WEBER/Nicole ABOT: jlweb@orange.fr

Désiré MARIOT : mariot.desire@orange.fr

SEMINAIRES DES PRESIDENT(E)S



Samedi 15 Janvier 2022 09h30 / 12h00

Suivi d'un repas offert par le District

BULLETIN DE PARTICIPATION

Club : N° Affiliation :

Président(e) : Tél :

Pour une bonne gestion MERCI de confirmer votre participation au repas : **OUI** **NON** (Entourez votre choix)

Ordre du jour

- Rémunérations « Educateurs »
- Recrutement d'un salarié
- Evolution « Statut Arbitrage »
- Présentation « Charte du Président »
- Questions diverses

Questions et sujets que vous souhaiteriez aborder

Exemple : Formation « Foot Club », relation avec la Mairie, etc...

A Retourner au plus tard pour le : Vendredi 7 Janvier 2022

Mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr

Au cours de ce séminaire seront remis les Labels 2019/2023 aux clubs suivants :

<u>Labels « GARCONS » 2019/2023</u>	<u>Labels « FILLES » 2019/2022</u>
CACHAN CO/ CRETEIL LUSITANOS US / IVRY US FOOTBALL / LUSTANO US / SUCY FC / ST MANDE FC & ORLY AS (Remise faite)	CRETEIL LUSITANOS US / JOINVILLE RC / LUSITANOS US



F.M.I

Quelques précisions pour mieux vous aider

Une seule préparation du LUNDI au VENDREDI sur : <https://fmi.fff.fr/>

1. Se connecter avec ses identifiants Footclubs
2. Récupérer vos rencontres » en haut pour lesquelles vous avez le droit Footclubs (*)
3. Charger les données » à droite de la ligne de votre match
4. Icône « Préparer la rencontre » en bas à gauche de l'écran
5. Composer votre équipe ou « charger une équipe-type »
6. Enregistrer la composition » en bas à droite de l'écran

Le club VISITEUR doit « transférer sa composition » **la veille du match au plus tard.**

Le matin du match, **seul le club RECEVANT « charge les données » du match sur la tablette utilisée pour la rencontre (avec accès internet).**

Lorsque la FMI ne peut pas être utilisée (problème technique), **une feuille de match papier doit obligatoirement être réalisée avant match.**

Rappel : pas besoin de connexion internet le jour du match

(*) Important : Pour pouvoir faire toutes les démarches s'assurer des droits attribués « GESTION FMI » sur **FOOTCLUB :**

FOOTCLUB ensuite **ORGANISATION** ensuite **IDENTIFIANTS FOOTCLUB** ensuite sélection une personne, s'assurer que la case **GESTION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE** est bien cochée puis lui donner les autorisations par rapport aux équipes pour lesquelles il devra faire la **FMI** (*renouveler l'opération pour chaque utilisateur*)

A la une de notre site internet toutes les informations FMI :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/video/fmi/>

Expiration automatique des mots de passe

Les mots de passe Footclubs expirent automatiquement le 30 Juin et le 31 Décembre.

Chacun doit renouveler son mot de passe au **1er Juillet et au 1er Janvier** sur

<https://fmi.fff.fr/assistance/>

Dans le cadre de la régionalisation de la formation professionnelle, la procédure d'inscription aux différents modules de Formations et Certifications est entièrement gérée par l'Institut Régional de Formation du Football (IR2F – LPIFF)



Comment s'inscrire ?



Formation Dirigeant

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation dirigeant(e)s »
- Consulter « PFFD – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « PFFD – Fiche d'inscription » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Initiale d'Arbitre

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr>
- Cliquer sur l'onglet « Formations » puis sur « Formation arbitres »
- Consulter « FIA – Calendrier 2021-2022 » situé en bas de page
- Télécharger « FIA, FIA Futsal - Dossier de candidature » situé en bas de page
- Retourner votre dossier complété à l'IR2F rattaché à la Ligue de Paris Île-de-France



Formation Educateur

- Se connecter à l'adresse <https://paris-idf.fff.fr/inscriptions-formations/> ou <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations-techniques/>
- Cliquer sur le module, ou la catégorie, souhaité
- « Consulter la liste des sessions », en bas de page
- Choisir sa formation puis « Récupérer le dossier de candidature » à compléter
- Cliquer sur « s'inscrire », afin de formaliser son inscription



Afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de formation, d'optimiser votre confort sur notre site à distance de commerces, de maintenir les moments d'échanges et de partage, **le District continuera à vous proposer une offre de restauration à hauteur de 10€/jour.**

Le règlement sera à réaliser le jour même uniquement en chèque ou espèce.

Service formation IR2F
01 85 90 03 70

formations@paris-idf.fff.fr

Service formation District
01 55 96 11 42

formation@districtvaldemarne.fff.fr

Procès-Verbaux



Comité d'Appel

Chargé des Affaires Courantes

PROCES-VERBAL N° 1

Réunion du Mardi 30 Novembre 2021

Président : M. DARDENNES Patrick

Présents : Mme GUILLIANI Patricia – M. LACHASSAGNE Jean-Pierre

Assiste : M. KATANGA Exaucé

APPEL DE FR LE PERREUX d'une décision de la Commission organisation des championnats et coupes du 19/10/2021:

« Courriel du U F CRETEIL le 17/10/21. **La Commission donne match à jouer. Exceptionnellement, concernant la catégorie U13 (12 ans), la Commission donne un délai supplémentaire jusqu'au 15/11/21 pour la régularisation des pass sanitaire pour cette catégorie** »

Rencontre : FR LE PERREUX / UF CRETEIL - U14 D3 A du 16/10/2021

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après audition de :

M. SBIAI Jilali, président de **CRETEIL UF**,

M. GRISORIO Luigi, président de **FR LE PERREUX**,

M. BOURDELAS Pascal, éducateur de **FR LE PERREUX**,

M. BOUSSARD Jean-Marc, représentant de la Commission Organisation des Championnats et Coupes,

Considérant que le club de **FR LE PERREUX** conteste la décision prise par la Commission des Compétitions de faire jouer le match à une date ultérieure avec présentation d'un Pass Sanitaire,

Considérant que le club de **FR LE PERREUX** conteste cette décision au motif que l'équipe adverse ne présentait pas suffisamment de joueurs ayant un Pass Sanitaire,

Considérant que M. BOURDELAS Pascal, éducateur de **FR LE PERREUX**, ne comprend pas la décision de la Commission des Compétitions au motif que celle-ci doit garantir la santé de tous les acteurs,

Considérant que selon M. BOUSSARD Jean-Marc, représentant de la Commission des Compétitions, la décision de faire jouer le match à une date ultérieure avec présentation obligatoire du Pass Sanitaire est motivée par la volonté de préserver la santé des différents acteurs mais également de maintenir la possibilité pour tous les clubs de disputer le plus grand nombre de match possible en championnat précisant que ce championnat concerne des joueurs âgés de 12 et 13 ans.

Considérant que les membres du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes au vu des différentes pièces du dossier, constatent qu'il n'existe aucun état nominatif permettant d'identifier les joueurs de **CRETEIL UF** n'ayant pas de Pass Sanitaire,

Considérant que les membres du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes estiment qu'en l'absence de cet état nominatif des joueurs de **CRETEIL UF**, il est impossible de connaître l'âge des joueurs.

Considérant que le Décret du 30 Septembre 2021 impose la présentation d'un Pass Sanitaire pour les joueurs âgés de plus de 12 ans et 2 mois, les membres du Comité d'Appel Chargé des Affaires courantes estime qu'en l'absence des informations sur les noms et âges des joueurs de **CRETEIL UF** il est impossible de savoir s'ils étaient tous soumis à cette obligation de présentation du Pass Sanitaire.

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

Confirme la décision de première instance.

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).

APPEL DE CHEVILLY LARUE ELAN d'une décision de la Commission des statuts règlements du 25/10/2021:

« Reprise du dossier

La commission prend connaissance de la réserve du club d'**O. PARIS ESPOIR 1**

Quant à la qualification et la participation des joueurs catégorie U12

KILYAN MONTE

NORDFILD BROCHARD Yateke Du club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1**

Susceptibles d'être interdits de surclassement.

Jugeant en premier ressort,

La commission informe le club d'**O. PARIS ESPOIR 1**

Que selon l'article 7 du RSG de la LPIFF et conformément aux RG de la FFF et aux articles 7, 8, et 38 du RSG de la LPIFF, les joueurs licenciés U12 ne peuvent participer aux rencontres U13 et U14.

Cette décision est confirmée par le communiqué du Comité Directeur du VDM du 20/10/2021 U12. Après vérification les joueurs cités étant inscrits sur la feuille de match, la commission décide :

- MATCH PERDU par pénalité au club de **CHEVILLY LARUE ELAN 1** (-1 point, 0 but)

- Pour en attribuer le gain au club de **O. PARIS ESPOIR 1** (3 points, 1 but) »

Rencontre : CHEVILLY LARUE ELAN / O.PARIS ESPOIR - U14 D3 A du 16/10/2021

Le Comité,

Pris connaissance de l'appel pour le dire recevable en la forme,

Après audition de :

M. YALDIR Yunus, président de **O.PARIS ESPOIR**

M. MAGGI Jean-Pierre, président de la Commission des Statuts et Règlements,

Après avoir noté le retard excusé de **CHEVILLY LARUE ELAN** (Non auditionné),

Considérant que le club de **CHEVILLY LARUE ELAN** conteste la décision de la Commission des Statuts et Règlements décidant d'un match perdu par pénalité au club de **CHEVILLY LARUE ELAN** au motif que les articles 168 alinéa 1 du Règlement Général de la FFF et 7.1.13.2 du Règlement Sportif Général de la LPIFF qui autorisent la participation des joueurs U12 en championnat U14,

Considérant que les membres du Comité d'Appel Chargée des Affaires Courantes au vu des différents éléments du dossier constatent qu'à la date du match le Règlement Sportif Général du District autorisait la participation des joueurs licenciés U12 aux rencontres U13 et U14 et que l'interdiction de surclassement a été décidée le 20/10/2021 par le Comité Directeur du District du Val de Marne soit quatre jours après le match qui avait eu lieu le 16/10/2021.

Par ces motifs, et après avoir délibéré,

Le Comité jugeant en Appel,

Annule la décision de première instance et maintien le résultat du match.

La présente décision est susceptible d'appel selon les articles 31.1.3 et 31.1.6 du RSG du district du Val de Marne et/ou devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 09 NOVEMBRE 2021 EN PRESENTIEL

Présents : M. J. DIAS (PRESIDENT), MM. M. ABED, B. FOLTIER, N. SAADA, A. AISSAOUI, J. CROISE, N. RIT, J. CARLIER, F. GALLONDE, L. FILIN, Y. JABRI, D. DUPUIS.

Assiste : I. GRADINARI.

Excusé(s) : MELLE J. BARROCAS, MM. A. BCHIR, R. ZAMO, J. REBELO.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « absents-présents », la réunion est ouverte à 20h00. L'ordre du jour est le suivant :

- Correspondances
- FAR
- Rattrapage test physique supplémentaire
- Futsal
- Questions diverses et tour de table

CORRESPONDANCES

Mail de M. SIHL Nicolas nous informant de sa désignation en tant que président de l'UNAF94. La CDA lui adresse ses chaleureuses félicitations et lui renouvelle la volonté de travailler conjointement pour l'arbitrage Val-de-Marnais.

FAR

Comme chaque année, la CDA du Val-de-Marne va organiser son calendrier de la FAR (Filière d'Arbitre Régional) qui débutera en janvier 2022, afin de préparer et accompagner les arbitres vers la Ligue. Les arbitres intéressés sont priés d'envoyer leur candidature motivée par email à l'adresse cda@districtvaldemarne.fff.fr. La date limite est fixée au 21 Décembre 2021.

RATTRAPAGE TEST PHYSIQUE

La CDA, réunie ce jour, valide la tenue d'un rattrapage aux tests physiques supplémentaire. Celui-ci se tiendra le samedi 11 Décembre. Les arbitres seront convoqués par email.

La CDA rappelle, que les arbitres qui n'ont pas validé leur test physique pour quelle raison que ce soit, sont désignables uniquement dans la catégorie inférieure à laquelle ils sont affectés.



FUTSAL

Proposition de collaboration avec le District des Hauts de Seine :

- Stage annuel (janvier) dans Gymnase ou District 94
- Echange de désignations d'arbitres (soumis à validation des Comités Directeurs 92 et 94)

Le seul rattrapage théorique & physique Futsal se tiendra le 8 décembre au siège du district. Les arbitres seront convoqués par email.

QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 22h30.

PROCHAINE CDA MARDI 14 DECEMBRE 20H EN PRESENTIEL

Le Secrétaire de séance
Nicolas RIT

Le Président
José DIAS

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 07 Décembre 2021

Président : Monsieur COMBAL

Présents : Mme NYEMBMAL, MM. ARNAUD, BOUSSARD, BRUNET, LEFEUVRE, SAMBA, SOUISSI, THOUVENET.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 16.1.4 du RSG du District

Les gardiens de but doivent porter des couleurs voyantes, autres que celles de leurs co-équipiers, adversaires ou arbitres.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

*- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** :
Amende 100.00 euros*

PARC DU TREMBLAY Courriel du Service Sport du 06/12/2021

Avis de fermetures :

-Pendant la trêve de fin d'année du samedi 18 décembre au dimanche 02 janvier 2022

-18 AVRIL 2022

-1^{er} & 8 MAI 2022

-26 MAI 2022

La commission prend note.

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

TIRAGE COUPE VDM SENIORS

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragage sauf Amitié	09 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8^{ème} Finale	06 Mars 2022	08 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A définir
Finale	11et 12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadragage VDM Séniors qui aura lieu le 9 JANVIER 2022 à 15 H00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : Coupe VDM Séniors = FC Sucy, CO Vincennes, US Villejuif, CAP Charenton, Vitry ES1 et Bry FC1.

COUPE VDM U20

U20 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadragage	9 janvier 2022	Tirage effectué
¼ Finale	17 avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	22 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadragage VDM U 20 qui aura lieu le 9 JANVIER 2022 à 13 H00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : Coupe VDM U20 = Vitry CA 1, Saint Maur Lusitanos, Chevilly Larue Elan

CHAMPIONNAT CDM

23839064- NUEVE UNO 6 / ARCUEIL COM 5 CDM D2 du 12/12/2021

Courriel et accord des 2 clubs via footclub du 6/12/21 (Report de la rencontre terrain indisponible).

La commission accorde le report et fixe cette rencontre au 30/01/22.

23459096- US VILLEJUIF / VILLENEUVOISE ANTILLAISE Séniors D2 du 12/12/2021

Courriel de Villeneuve du 4/12/21 (manque de joueurs).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe VILLENEUVOISE ANTILLAISE.

23840760 – FC BRY / VILLENEUVE AFC SENIORS D4.B du 21/11/21

Courriel de VILLENEUVE AFC,

La commission convoque pour sa réunion du 14/12/2021 à 18h30 :

-le dirigeant et l'éducateur de chaque club

-l'arbitre de la rencontre

Présence obligatoire muni de leur licence et du pass sanitaire.

COUPE CDM

CDM :

1/8^{ème} Finale

¼ Finale

½ Finale

Finale

Dates des Rencontres

20 Février 2022

17 Avril 2022

26 Mai 2022

12 Juin 2022

Dates des tirages

01 Février 2022

22 Mars 2022

03 Mai 2022

CHAMPIONNAT ANCIENS

23824537- FC VITRY 94 ACADEMIE / IVRY PORTUGAIS TRAV. Anciens D4 du 19/12/2021

Courriel de Vitry du 6/12/21 (Report de la rencontre 2 matchs même jour).

La commission fixe la rencontre au 30/01/22.

23454052- ENT.SANTENY MANDRES 12 / DEFENSE NAT.PARIS CS11. Anciens D3.A du 5/12/2021

Courriel de Santeny Mandres du 6/12/21 (Report de la rencontre stade fermé).

Lecture de l'attestation de la Ville.

La commission fixe la rencontre au 30/01/22.

23453878- FRESNES AAS / PORTUGAIS ACA.CHAMPIGNY 11. Anciens D2.A du 5/12/2021

Courriel de ACA Champigny du 3/12/21 (Report de la rencontre pour Covid /Cas Positifs).

La commission fixe la rencontre au 19/12/21.

23454143- PORTUGAIS ACA.CHAMPIGNY 12/ CRETEIL LUSITANOS US 11. Anciens D3.B du 5/12/2021

Courriel de ACA Champigny du 3/12/21 (Report de la rencontre pour Covid / Cas Positifs).

La commission fixe la rencontre au 19/12/21.

23453792- VILLIERS ES 11 / CHOISY-LE-ROI AS 11. Anciens D3.B du 5/12/2021

Courriel de Villiers du 02/12/21 (Report de la rencontre terrain indisponible).

Courrier de la Mairie de Villiers/Marne.

La commission fixe la rencontre au 19/12/21.

FC VITRY 94 ACADEMIE 11 ANCIEN D4.

Courriel de Vitry Académie du 07/12/21 (demande annuelle de dérogation d'horaire pour jouer le dimanche matin à 11h30 au lieu de 9h30).

La Commission refuse et propose au club de faire une demande match/match via Footclub.

TIRAGE COUPE ANCIENS

Anciens :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1/8ème Finale	06 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	29 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Les Calendriers de la phase 2 paraîtront mi-janvier 2022 sur internet.

23824809- CHOISY-LE-ROI DECLIC 11 / BRY FC 14 Anciens + 45 B du 19/12/2021

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub du 7/12/21)-Report de la rencontre par manque de joueur.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 9/01/22.

23824739- CHEVILLY LARUE ELAN / ARRIGHIAS 12 Anciens + 45 A du 12/12/2021

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub du 4/12/21) - Report de la rencontre terrain indisponible.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 9/01/22.

23824807- LUSITANOS US 11 / BRY FC 14 Anciens + 45 B du 12/12/2021

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub du 7/12/21) - Report de la rencontre par manque de joueur.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 23/01/22.

TIRAGES COUPE « + 45 Ans »

<u>+ 45 Ans :</u>	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
<u>1/8 Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>¼ Finale</u>	<u>A définir</u>	
<u>½ Finale</u>	<u>26 Mai 2022</u>	<u>03 Mai 2022</u>
<u>Finale</u>	<u>12 Juin 2022</u>	

CHAMPIONNAT + 55 ANS

Les Calendriers de la phase 2 paraîtront mi-janvier 2022 sur internet.

23841739- BRY FC 16 / ARRIGHI AS 13 Anciens + 55 B du 5/12/2021

Courriers des deux clubs du 4/12/21 (Report de la rencontre).

La commission fixe la rencontre au 30/01/22.

23841738- CHEVILLY LARUE ELAN 13 / ES VILLIERS 15 Anciens + 55 B du 5/12/2021

Courriel et accords des deux clubs (via footclub du 3/12/21) - Report de la rencontre terrain indisponible.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 30/01/22.

COUPE VDM FOOT ENTREPRISE

Seniors et Amitié :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 janvier 2022	Tirage effectué
1/8ème Finale	05 Mars 2022	25 janvier 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	22 mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	3 mai 2022
Finale	11et 12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 15 JANVIER 2022 à 15H00 sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre à la charge du club recevant.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Ajout de matchs :

SCPO ERCP 2 / APSAP ROUX 2

APSAP ROUX 3 / TROPICAL 81

DEPARTEMENTALE JEUNES

CHAMPIONNAT U18

SANTENY SL - U18 D3.B

Courriel du 07/12/21 informant du **forfait général de leur équipe U 18 D3 B**

La commission prend note. Avis aux clubs concernés.

23822841 – ARCUEIL COM1 / VITRY E.S.2 U18 D3 A du 12/12/21

Courriel et accord des deux clubs (via Footclub du 07/12/21) - 2 matchs en même temps sur même terrain.

La commission donne son accord et fixe la rencontre au 09/01/22 à 13H00.

23822835 – LUSITANOS SAINT MAUR 2 / E S VITRY 2 U18 D3 A du 05/12/21

Courriel de l'ES VITRY du 06/12/21.

En l'absence de la tablette FMI et des licences ainsi que des pass-sanitaire des joueurs du club de Lusitanos St Maur US 2.

La commission prend note et décide match perdu par forfait au club Lusitanos St Maur US 2

23822838 –VILLENEUVE AFC / FC BRY U18 D3 A du 05/12/21

Courrier des deux clubs.

La commission convoque pour sa réunion du 14/12/2021 à 18 h :

-Le dirigeant et l'éducateur de chaque club

-Monsieur HESSELS Mathieu, arbitre de la rencontre.

Présence obligatoire muni de leur licence et du pass sanitaire.

23451277 – VILLENEUVE ABLON US 2 / RUNGIS US 2 U18 D2 B du 17/10/21

A la lecture de la feuille du match, l'équipe de l'**US VILLENEUVE ABLON** s'est retrouvée avec 7 joueurs (39^{ème} minute) donc équipe incomplète en cours de partie (**Art 40 RG du District**).

La Commission :

-Donne match perdu par pénalité à l'équipe de VILLENEUVE ABLON (moins 1 point) pour en attribuer le gain à l'équipe de RUNGIS US 2 (3 points) et les buts marqués pendant le match (2buts).

TIRAGES COUPE VDM U18

U18 VDM :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrag	09 janvier 2022	Tirage effectué
1/8 ^{ème} Finale	20 Février 2022	25 Janvier 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 09 /01/2022 à 13 h sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : VINCENNES CO 1, CRETEIL LUSITANOS US1, IVRY US 1, VILLENEUVE AFC 1, LIMEIL BREVANNES AJ 1, CACHAN ASC CO1, LE PERREUX FR1, ST MAUR VGA 1, KREMLIN BICÊTRE CSA 1, NOGENT FC 1.

CHAMPIONNAT U16

23452158 – ECOLE PLESSEENNE 1 / BRY F.C. 1 U16 D3 C du 10/10/21

Courriel de Bry F C du 11/10/21 signalant un problème de connexion qui n'a pas permis la saisie des numéros des licences.

La commission enregistre le résultat (17/0 buts pour l'Ecole Plésséenne) et annule le 1 er forfait de Bry F C publié dans le PV du 19/10/2021.

TIRAGES COUPE U16 VDM

U16 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	09 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	06 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	12 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 09 /01/2022 à 13 h sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre (voir liste sur le site du District)

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : LUSITANOS US 1, VITRY 94.2 CA 1, CHAMPIGNY FC 1, ST MAUR VGA 1, VINCENNES CO 1, VILLEJUIF US 1, CHARENTON CAP1, THIAIS FC1, RUNGIS US 1, LIMEIL BREVANNES AJ 1, VILLENEUVE AFC 1, MAISON ALFORT FC1, FC BREVANNES 1.

TIRAGES COUPE U16 AMITIE

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 09 /01/2022 à 13 h sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : IVRY FOOT US 3, NOGENT UFC 2, CHOISY LE ROI AS 4, IVRY FOOT US 2, MAISON ALFORT FC 2, CRETEIL LUSITANOS US3, FONTENAY US 2, CHAMPIGNY FC 2, VINCENNES CO 2, VITRY ES 3, LUSITANOS ST MAUR 2, VILLEJUIF US 2, VITRY 94.2 CA 2.

TIRAGES COUPE U16 DISTRICT

U16 DISTRICT :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
1 ^{ER} tour	28 Novembre 2021	Tirage effectué
Cadrage	30 janvier 2022	14 décembre 2021
1/8 Finale	20 février 2022	01 février 2022
¼ Finale	17 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	02 Mai 2022
Finale	12 Juin 2022	

District U16

1er appel de feuille de match : 24144421- ALFORTVILLE US 1 / ECOLE PLESSEENNE 1 – 28/11/2021

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 30 /01/2022 à 13 h sur le terrain du premier nommé.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs

Exempts : ALFORTVILLE US 1, ECOLE PLESSEENNE 1, ORMESSON US 1, HAY LES ROSES CA1, VILLENEUVE AFC 1, RUNGIS US 1, ORLY AVS 1, BONNEUIL CSM 1, VITRY 94.2 CA 1, CHARENTON CAP 1, FONTENAY US 1, VITRY ES 1, LE PERREUX FR 1.

CHAMPIONNAT U14

23822547 – NOGENT FC 2 / FC D'ALFORTVILLE 1 U14 D4 D du 04/12/21

Courriel du F C d'Alfortville du 26/11/21.

La commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe du FC d'Alfortville 1 entraînant le forfait général de l'équipe. Avis aux clubs concernés.

23822548 – FC D'ALFORTVILLE 2 / LE PERREUX FR 2 U14 D4 C du 04/12/21

Courriel DU F C d'Alfortville du 04/12/21. (Terrain impraticable).

La commission reprogramme cette rencontre le 08/01/2022 .

TIRAGES COUPE U14 VDM

U14 VDM et AMITIE	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	08 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 ^{ème} Finale	05 Mars 2022	15 Février 2022
¼ Finale	16 Avril 2022	A définir
½ Finale	26 Mai 2022	A Définir
Finale	11 Juin 2022	

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 08 /01/2022 à 16 h sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : CRETEIL LUSITANOS US 1, VILLEJUIF US 1, BRY FC 1, US FONTENAY1.

TIRAGES COUPE U14 Amitié

Désignation des matchs comptant pour le tour de cadrage qui aura lieu le 08 /01/2022 à 16h sur le terrain du premier nommé.

Un arbitre officiel sera désigné à la demande des clubs

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou Footclub

Exempts : CHARENTON CAP 3, VINCENNES CO3, JOINVILLE RC 4, CRETEIL LUSITANOS US 3, VITRY 94.2 CA 2, NOGENT FC 2, CHARENTON CAP 2.

TIRAGES COUPE U14 DISTRICT

U14 « DISTRICT » :	<u>Dates des Rencontres</u>	<u>Dates des tirages</u>
Cadrage	15 Janvier 2022	Tirage effectué
1/8 Finale	26 Mars 2022	15 février 2022
¼ Finale	23 Avril 2022	28 Mars 2022
½ Finale	26 Mai 2022	03 Mai 2022
Finale	11 Juin 2022	

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R)

Réunion du lundi 6 décembre 2021

Président : M. AMSELLEM Emile,

Membres : Mmes NAZICAL Marie-Ange, RANSOU Virginie, et MM. GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, GRESSIEN Georges, LOPES Paulo, MOUSTAMID Abdou.

Absents excusés : Mme GUILIANI Patricia, et MM. FETOUS Lakhdar, LEBERRE Jean-Claude, NOYON Joël, SAINT-ALBIN Maurice.

AVIS AUX CLUBS

UTILISATION OBLIGATOIRE DE LA F.M.I (Feuille de match informatisée) :

Toute rencontre n'ayant pas fait l'objet de la F.M.I sera amendée de 50€ par équipe.

En cas d'impossibilité due à l'équipe adverse, qui n'a pas préparé sa tablette ou qui n'a pas ses CODES : *une feuille de match papier doit être remplie par le club recevant qui indiquera le motif de la non-utilisation de la F.M.I.*

En cas de non-respect, la Commission avisera et pourra amender les deux clubs s'il y a lieu.

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

Pour que les dossiers soient traités,

il est impératif de suivre les directives : du District du VDM de FOOTBALL.

Le District vous demande d'indiquer sur tous vos courriers officiels :

- Le nom du club,
- L'objet de votre demande et les références des rencontres :
(CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).

UN SEUL COURRIER OU UN MAIL POUR CHAQUE SUJET A TRAITER.

Modes d'envoi du courrier ou mail au District VDM DE FOOTBALL :

E-mail : secretariat@districtvaldemarne.fff.fr, ou à la tecchnique@districtvaldemarne.fff.fr

NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

LES COMPTES-RENDUS DES PLATEAUX DES U7/U9 sont à envoyer UNIQUEMENT par

Courrier postal au DISTRICT DU VAL-DE-MARNE DE FOOTBALL

- 131, Boulevard des Alliés -
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.

Technique : [Driss 01.55.96.11.43](tel:01.55.96.11.43) ou Hédi : 01.55.96.11.42

Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence.

Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/09/2021.

Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2021.

Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ...

Responsable Monsieur...Club x. Licence n°.... pour info : la Technique Monsieur...

ADMINISTRATIF

PLATEAUX U 9

Plateau U9 du 04/12/2021 à FONTENAY SS/BOIS U.S.

Courrier du club de FONTENAY SS/BOIS U.S. du 30/11/2021 :

Courrier tardif.

Plateau U9 du 04/12/2021 à CRETEIL LUSITANOS F. US

Courrier du club de NOGENT S/MARNE F.C. du 03/12/2021 :

Pris note des problèmes de la COVID-19.

CRITERIUM U 11

ST MANDE F.C. / VAL DE FONTENAY AS U11 G5 ABCD du 20/11/2021

Courrier du club du VAL DE FONTENAY AS du 02/12/2021 :

Après vérification vous ne vous êtes pas connecté à la F.M.I., la Commission confirme sa décision.

Amende maintenue.

CRITERIUM U 13

FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE / LIMEIL BREVANNES A.J. U13 G3 ABCD du 04/12/2021

Courrier du club de FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE du 01/12/2021 :

Courrier tardif.

Courrier du KREMLIN BICETRE C.S.A. du 24/11/2021 :

Pris note des problèmes de la F.M.I.

CHALLENGE REGIONAL : 2ème TOUR du 11/12/2021

Le 2ème TOUR du 11/12/2021 est annulé pour le motif suivant :
manque d'équipes engagées.

FESTIVAL U13 : 1^{er} TOUR du 27/11/2021

La Commission constate le manque :

1. *Feuilles d'engagements : Poule 15 et 16 : VITRY ES 1 et VITRY ES,
Poule 19 : THIAIS FC,
Poule 20 : AS VAL DE FONTENAY.*

*Sans réponse, avant le 13/12/2021, une amende sera appliquée pour la disqualification de **20 € par équipe.***

2. *Résultats : Poules 7 et 8 : Centre de CHOISY LE ROI,
Poules 19 et 20 : Centre de FONTENAY SOUS BOIS.*

*Sans réponse avant le 13/12/2021, une amende sera appliquée pour le club recevant pour « COMPTE RENDU NON-RECU » de **50€ par poule.***

FESTIVAL U13 : 2eme TOUR 15/01/2012

**Le 2ème TOUR du 15/01/2012 est annulé pour le motif suivant :
manque d'équipes engagées.**

SAISON : 2021 – 2022

**N°03 - JOURNAL DES AMENDES
en « FOOT ANIMATION >> (PV DU 06/12/2021)**

CLUBS	CLUBS AMENDES	MOTIFS	RENCONTRES	MONTANTS DES AMENDES
518152	NOISEAU STE S.	1er Forfait équipe A	VILLEJUIF U.S. / NOISEAU STE S. U11 G6 AB du 20/11/2021	10,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D.	VILLEJUIF U.S./CHOISY LE ROI A.S. U11 G1 ABCD du 27/11/2021	200,00 €
500031	CHOISY LE ROI A.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	VILLEJUIF U.S. / CHOISY LE ROI A.S. U11 G 1 ABCD du 27/11/2021	200,00 €
560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	Pas de F.M.I Après 1er avertissement : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE /KREMLIN BIVCETRE CSA 11 G2 ABCD du 27/11/2021	200,00 €
551254	LIMEIL BREVANNES A.J.	Pas de F.M.I Après 1er avertissement : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	LIMEIL BREVANNES A.J. / VALENTON ACADEMY 11 G3 ABCD du 27/11/2021	200,00 €
580485	VILLENEUVE ABLON U.S.	Pas de F.M.I Après 1er avertissement : Poule A, Poule B, Poule C, Poule D	VILLENEUVE ABLON U.S. /ORMESSON US 11 G3 ABCD du 27/11/2021	200,00 €
519839	VILLEJUIF U.S.	Pas de F.M.I après 1er avertissement : Poule A, Poule B	U. FOOTBALL CRETEIL/VILLEJUIF U.S. U11 G6 AB du 27/11/2021	100,00 €
	<u>JOURNAL</u>	<u>N° 03 DES AMENDES</u>	<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>1 110.00 €</u>

ANNEXE FINANCIERE



Disqualification Festival U13, 2ème Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	20,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 2ème Tour coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	30,00 €
Disqualification Festival U13.	30,00 €
Forfait non-avisé Festival U13.	40,00 €
Disqualification Festival U13 - Finale, Finale Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	50,00 €
Absence à la réunion annuelle Ecole de Foot.	25,00 €
Absence non-justifiée à une convocation.	40,00 €
U6 / U7 : Forfait ou absence.	8,00 € au club
U6 / U7 : Compte rendu non-reçu.	10,00 € au club
U8 / U9 : Forfait ou absence.	8,00 € / équipe
U8 / U9 : Compte rendu non-reçu.	20,00 € au club d'accueil
Licence manquante.	4,00 € / licence
1er forfait - U11 / U13.	6,00 € / Equipe
2ème forfait - U11 / U13.	8,00 € / Equipe
3ème forfait - U11 / U13.	10,00 € / Equipe
U10 / U11 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
U12 / U13 : Feuille de rencontre non-reçue.	20,00 € au club recevant
Feuille de rencontre (retard, irrégulière, mal remplie...).	9,50 € / équipe
Disqualification Challenge Régional - 1er Tour.	15,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 1er Tour.	30,00 €
Disqualification Challenge Régional - 2ème Tour.	30,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - 2ème Tour.	60,00 €
Disqualification Challenge Régional - Finale.	60,00 €
Forfait non-avisé Challenge Régional - Finale.	120,00 €
Disqualification Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	10,00 €
Forfait non-avisé Festival U13, 1er Tour Coupe VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.).	15,00 €
Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50 € / équipe

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 06/12/2021

Président : M. MAGGI

Présents : MM. FOPPIANI, TAVENOT, ALVES

Assiste : M. KATANGA

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

TOURNOIS

Catégorie : U8 – U9

Club : ASSOCIATION PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY

Date : 19/12/2021

Adresse : Gymnase Auguste Delaune
119 rue de VERDUN
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

La commission prend connaissance du courrier du club et classe le dossier.

JEUNES

U14 – D2 /A : CHARENTON CAP 1 / VITRY 94.2 CA 1 du 13/11/2021

Réserve du club de **VITRY 94.2 CA 1**

Sur l'absence de présentation du PASS-SANITAIRE pour les joueurs :

HADDI	Adam
MAGASSA	Boukari
DJEDJE	Aymeric
MOUHANKIE	Efron
AUBE	Yanis
DRAME	Hadiyan
KUKULADZE	Nika

du club de **CHARENTON CAP 1**.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée.

La commission convoque l'arbitre officiel de la rencontre et les dirigeants de chaque équipe le lundi 3 Janvier 2022 à 18h00.

SENIORS

SENIORS – D2/B = VILLENEUVE ABLON US 1 / CHARENTON CAP 2 Du 21/11/2021

La Commission :

Prend connaissance de la demande d'évocation du club de **VILLENEUVE ABLON US 1** sur la participation au match du joueur **BLANCHARD Martial Ruben** Susceptible d'être suspendu.

Demande au club de CHARENTON CAP 2 de formuler ses observations avant le lundi 6/12/21 – 12 heures.

Reprise de dossier

Demande d'évocation du club de **VILLENEUVE ABLON US 1**
par lettre du 22/11/21 sur la participation et la qualification du joueur
BLANCHARD Martial Ruben (2543699371)
du club de **CHARENTON CAP 2**
Susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **CHARENTON CAP 2** informé le 30/11/21 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 15/11/2021 de 1 match ferme de suspension suite à récidive d'avertissement lors de la rencontre de championnat disputée le 07/11/21 contre le club de **THIAIS FC1** avec l'équipe évoluant en **SENIORS D2/B**

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 15/11/21, a été publiée dans FOOT 2000 le 18/11/21, et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer règlementairement, Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe CHARENTON CAP 2**

Considérant qu'il ne pouvait donc, pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **CHARENTON CAP 2** au club de **VILLENEUVE ABLON US 1** puisqu'il était encore en **état de suspension.**

En conséquence,

La commission dit que le joueur **BLANCHARD Martial Ruben (2543699371)** du club de **CHARENTON CAP 2** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

-Décide match perdu par pénalité au club de CHARENTON CAP 2 (-1 point 0 but) pour en attribuer le gain au club de VILLENEUVE ABLON US 1 (3 points, 1 but).

Débit : CHARENTON CAP 2 - 50,00 €

Crédit : VILLENEUVE ABLON US 1 - 43,50 €

-Inflige une amende de 50 euros au club de CHARENTON CAP 2

Pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 des RG de la FFF inflige un match de suspension ferme à compter du **13/12/2021** au joueur **BLANCHARD Martial Ruben de CHARENTON CAP 2** pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

SENIORS – D1 = CACHAN ASC CO 1 / CHOISY LE ROI AS 2 du 21/11/2021

La Commission :

Prend connaissance de la demande d'évocation du club de CHOISY LE ROI AS 2, sur la participation au match du joueur DIOUF Mar susceptible d'être suspendu.

Demande au club de CACHAN ASC CO 1 De formuler ses observations avant le lundi 6/12/21 – 12 heures.

Reprise de dossier

Demande d'évocation du club de **CHOISY LE ROI AS 2** par lettre du 23/11/21 sur la participation et la qualification du joueur **DIOUF Mar** du club de **CACHAN ASC CO 1** Susceptible d'être suspendu,

La commission agissant sur le fondement des dispositions prévues à l'article 187.2 des RG de la FFF.

Jugeant en premier instance.

Considérant que le club de **CHOISY LE ROI AS 2** informé le 30/11/21 de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel dans les délais impartis,

Considérant que le joueur mis en cause a été sanctionné par la commission de discipline réunie le 16/11/21 de 1 match ferme de suspension suite à son comportement lors de la rencontre de championnat disputée le 07/11/21 contre **VITRY CA 2** avec l'équipe SENIORS D1.

Considérant que la dite sanction applicable à compter du 15/11/21, a été publiée dans FOOT 2000 le 18/11/21, et n'a pas été contestée dans les délais légaux,

Considérant qu'il résulte des dispositions de l'article 226.1 des RG de la FFF que la suspension doit être purgée dans les rencontres officielles, effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement,

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière

Considérant que la suspension du joueur en cause, ne pouvait donc être purgée que sur des rencontres effectivement jouées **par l'équipe ASC CO2 CACHAN – D1,**

Considérant qu'il ne pouvait donc, pas prendre part à la rencontre de championnat opposant l'équipe **CACHAN AS CO1 au club de CHOISY LE ROI AS 2** puisqu'il était encore en état de suspension,

En conséquence,

La commission : dit que le joueur **DIOUF Mar** du club de **CACHAN ASC CO 1** n'était pas qualifié pour prendre part à la rencontre en rubrique.

*-Décide match perdu par pénalité au club de CACHAN ASC CO 1 (-1 point 0 but)
pour en attribuer le gain au club de CHOISY LE ROI AS 2 (3 points, 1 but)*

Débit : CACHAN ASC CO 1 50,00 €

Crédit : CHOISY LE ROI AS 2 43,50 €

-Inflige une amende de 50 euros au club de CACHAN ASC CO 1

Pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, conformément à l'annexe financière, et, suivant l'article 226.5 des RG de la FFF inflige un match de suspension ferme à compter du **13/12/2021** au joueur **DIOUF Mar de CACHAN ASC CO 1** pour avoir participé à une rencontre officielle alors qu'il était en état de suspension.

SENIORS – D4/B : VITRY 94 ACADEMIE FC / GENTILLY AC du 10/10/2021

La commission prend connaissance du dossier transmis par la commission de discipline quant à l'absence des PASS-SANITAIRES.

La Commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE «LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE»,

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

La Commission entérine le résultat acquit sur le terrain.

CDM

CDM – D1 : VILLEJUIF US / KOPP 97-5 du 10/10/2021

La Commission prend connaissance du dossier transmis par la commission de discipline quant à l'absence des PASS-SANITAIRES.

La commission :

Rappelle aux clubs les directives du COMEX de la FFF du 20/08/2021 relative au PASS-SANITAIRE « LA PRESENTATION EST OBLIGATOIRE POUR TOUS LES JOUEURS OU ENCADRANTS D'UNE EQUIPE »

Si une équipe se présente sans PASS SANITAIRE ou avec un nombre insuffisant, l'équipe adverse doit refuser de disputer la rencontre.

Si elle accepte de la disputer, aucune réserve ou réclamation ne sera acceptée.

La commission entérine le résultat acquit sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion du Lundi 06 Décembre 2021

Président : M. J.J. FOPPIANI

Présents : MM. F. DIAZ - V. MONNEY

A compter de ce jour, la Commission Futsal aura lieu tous les LUNDIS.
Merci de nous transmettre vos demandes de modifications ou vos informations le lundi midi au plus tard.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

RAPPEL

Selon le RSG de la LPIFF Article 6. - Terrain.

6.1 - 1. Les équipes disputant le Championnat doivent obligatoirement avoir un terrain (Conformément à la loi I des lois du jeu de Futsal) et justifier de sa jouissance par la production avec le dossier d'engagement, et en tout état de cause avant le début du Championnat, d'une attestation de mise à disposition des installations par leur propriétaire mentionnant le créneau attribué (jour et heure). A défaut du respect de l'une de ces dispositions, le club ne peut pas participer au Championnat Futsal.

(Rappel) 24062319 : C NOUES / VSG FUTSAL 2 D2 du 08/10/21

La Commission fixe la rencontre au 18/12/2021 au Gymnase Yves Querlier.

(Rappel) 24062323 : VERS L'AVANT / C NOUES D2 du 16/10/21

La Commission fixe la rencontre au 08/01/2022 au gymnase Paul Eluard.

(Rappel) 24062334 : CHEVILLY LA RUE ELAN / C NOUES D2 du 05/11/21

La Commission fixe la rencontre au 14/01/2022 au gymnase Derichebourg.

(Rappel) 24062317 : VILLENEUVE ABLON US / VERS L'AVANT D2 du 30/10/21

Courriel de Vers l'Avant et lecture du rapport de l'arbitre (match non joué – problème de vérification de licences)

La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase Anne FRANCK.

(Rappel) 24062330 : VINCENNES FC / CHOISY AS D2 du 06/11/21

Courriel de Vincennes FC du 05/11/21 et de la municipalité nous informant de l'indisponibilité du gymnase.

La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 au gymnase La Maison Du Hand Ball.

(Rappel) 24062328 : C NOUES / VITRY ASC 2 D2 du 22/10/21

Courriels de C NOUES en date du 25 et 26/11/2021 et de la municipalité en date du 25/11/2021 nous informant de l'indisponibilité du gymnase le 27/11/2021 pour une manifestation de tir à l'arc.

La Commission reporte la rencontre au 05/02/2022 au gymnase Yves Querlier.

(Rappel) 24062322 : CHEVILLY LARUE ELAN / CHOISY LE ROI AS D2 du 15/10/21

Courriel et attestations des tests covid joints de CHEVILLY LARUE ELAN nous informant de trois cas de covid dans leur équipe.

La Commission reporte la rencontre au 07/01/2022

(Rappel) 24192003 : CHAMPIGNY CF 2/ MAISONS ALFORT CF 1 Coupe Futsal du 13/12/21

Courriel de CHAMPIGNY CF du 20/11/2021 et de la municipalité de la disponibilité du gymnase J. GUIMIER du 10 au 13/12/2021.

La Commission reporte la rencontre au 18/12/2021 coup d'envoi 15h00. Prévenir l'équipe adverse.

Coupe Du Val De Marne Futsal

24192007 : ST MAURICE AJ 2 / VITRY CA 1 du 11/12/2021

La commission constate 2 matchs le même jour dont la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL FUTSAL du 11/12/2021 et un match de Coupe du Val de Marne Futsal.

La commission reporte le match de Coupe du Val de Marne Futsal de ST MAURICE AJ 2 / VITRY CA 1 au 18 /12/2021. Prévenir l'équipe adverse.

FMI ou Feuilles de match manquantes

APRES 2 APPELS DE FEUILLE DE MATCH – MATCH PERDU PAR PENALITE AU CLUB RECEVANT
(Article 44.2 DU RSG 94)

2° Appel de Feuille de Match

Journée 5

23974519: CAL 94 FUTSAL / VITRY CA 2 D1 du 13/11/2021

RAPPEL

Transmettre rapidement les attestations municipales de mise à disposition des installations

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

REUNION DU 09 DECEMBRE 2021

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI)
POUR LA SAISON

2021 / 2022 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans

-La Commission des calendriers fixe des rencontres à des dates précises, sachez que vous avez la possibilité de proposer à la Commission une autre date avant celle-ci avec l'accord du club adverse et au plus tard le lundi ou mardi qui précède la rencontre en objet.

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Avis aux CLUBS !

Les matchs remis seront **REPORTES** à nouvelle date par la
Commission d'Organisation des Compétitions

FORFAITS GENERAUX & DESENGAGEMENTS AVANT DEBUT DES COMPETITIONS

SENIORS D3.A :	VALENTON CS (1)
SENIORS D4.A :	BOSS TON FOOT (1)
SENIORS D4.B :	VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL (1)
U18 D3.A :	BOISSY FC
U18 D3.B :	SFC CHENNEVIERES (1)
	ST MAUR VGA US (3)
	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	SANTENY SL (1)
U16 D3.A :	ALFORTVILLE US (2)
U16 D4.A :	ALFORTVILLE FC (1)
U16 D4.B :	LIMEIL BREVANNES AJ (2)
	VILLENEUVE ABLON US
	CHEVILLY LARUE
	ALFORTVILLE FC (2)
	VILLECRESNES US (2)
U14 D3.B :	ALFORTVILLE US (2)
U14 D4.A :	CHENNEVIERES SFC (1)
	ARCUEIL COSM (2)

U14 D4.B :	ASOMBA (1)
U14 D4.D :	CHOISY AS (4)
	ALFORTVILLE FC (1)
CDM D2 :	LIMEIL BREVANNES AJ (5)
	NUEVO UNO (2)
Anciens D3 :	TREMBLAY AJ (11)

MATCHS REPORTES A UNE DATE ULTERIEURE

Toutes les rencontres ont été fixées à ce jour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de feuille de match Manquante :

U14 D4 :

- LUSITANOS US (2) / NOGENT FC (2) du 27/11/21

FEMININES D1 :

- FRESNES AAS (1) / CJHAMPIGNY FC (1) du 20/11/21

2^{ème} Appel de feuille de match Manquante :

U14 D4 :

- LUSITANOS US (2) / THIAIS FC (3) du 20/11/21

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général - Non-utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 25 /11/2021) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
U14 D4 Kremlin CSA Nogent FC FC D'Alfortville US Lusitanos Gentilly AC	25/09/2021 25/09/2021 02/10/2021 09/10/2021 13/11/2021		
U14 D2 Villejuif US	13/11/2021		
U14 D1 Maison Alfort Fc Joinville RC	09/10/2021 20/11/21		
U16 D4 Charenton	26/09/2021		
U16 D3 Le Perreux Créteil UF Chevilly Larue Elan	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
U16 D2 Charenton CAP	07/11/2021		
U18 D3 Créteil UF	26/09/2021		
U18 D2 St Maur VGA Vitry 94 .2	26/09/2021 21/11/2021		
SENIORS D4 Arceuil Lusitanos St Maur Vers l'Avant Boss Ton Foot	26/09/2021 26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
SENIORS D3 Villiers ES Chevilly Larue	26/09/2021 21/11/2021		
CDM D2 Villeneuve AFC Arcueil Nueve Uno	26/09/2021 26/09/2021 10/10/2021	21/11/2021	
CDM D1 Maccabi Créteil	07/11/2021		
ANCIENS D4 Marolles FC D'Alfortville Sucy FC	26/09/2021 26/09/2021 07/11/2021		
ANCIENS D3 Paris Lisbonne Portugais ACA	26/09/2021 07/11/2021		
ANCIENS D2 Kremlin Bicêtre CSA Portugais Aca Champ	26/09/2021 21/11/2021	10/10/2021	
FUTSAL D1 Cal94 Vision Nova Kremlin	09/10/2021 13/11/2021 13/11/2021		
FUTSAL D2 ST Maurice	12/11/2021		

ANNEXES

AMENDES

Club :	560655	FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE						
Dossier :	19838252	du 08/12/2021	U14 D4 (94)/ Phase Unique		Poule D	23822547	04/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	96	3eme Forfait Entraînant Forfait General			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	96	Amende : 3eme Forfait Entraînant Forfait General			07/12/2021	07/12/2021		100,00€

Club :	507502	RUNGIS U.S.						
Dossier :	19838269	du 08/12/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1			Poule C	23824866	05/12/2021
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			07/12/2021	07/12/2021		9,50€

Club :	535547	SANTENY SP.L.					
Dossier :	19837278	du 07/12/2021 U18 D3 (94)/ Phase Unique	Poule B	23822930	12/12/2021		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	97	Forfait General	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	97	Amende : Forfait General	14/12/2021	14/12/2021		100,00€	

Club :	512963	THIAIS F.C.						
Dossier :	19837748	du 07/12/2021	U18 Et Seniors Feminines (94)/ Phase 1		Poule Unique	24150580	04/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere			07/12/2021	07/12/2021		9,50€
Dossier :	19838267	du 08/12/2021	Anciens + 45 Ans (94)/ Phase 1		Poule B	23824801	05/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	91	Feuille En Retard			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	91	Amende : Feuille En Retard			07/12/2021	07/12/2021		9,50€

Club :	580485	VILLENEUVE ABLON U.S.					
Dossier :	19837741	du 07/12/2021 Seniors Feminines D1 (94)/ Phase 1	Poule U	24050324	13/11/2021		
Personne :	C.D - DISCIPLINE						
Motif :	92	Feuille De Match Irreguliere	Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant	
Décision :	92	Amende : Feuille De Match Irreguliere	07/12/2021	07/12/2021		9,50€	

Club :	540069	VILLENEUVOISE ANTILLAISE A.						
Dossier :	19838245	du 08/12/2021	Cdm D1 (94)/ Phase Unique		Poule U	23459096	05/12/2021	
Personne :	C.D - DISCIPLINE							
Motif :	94	1er Forfait			Date d'effet	Date de fin	Fin récidive	Montant
Décision :	94	Amende : 1er Forfait			07/12/2021	07/12/2021		40,00€

Total Général :						278,00€	
-----------------	--	--	--	--	--	---------	--